

# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du jeudi 08 octobre 2020  
Procès-verbal n° 06

**Présidente** Mme Maryse MOREAU  
**Participants** MM. Didier DANIEL (par téléphone) et François PAIREMAURE.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 05 avec la modification suivante suite à une erreur de date :

## CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 1

**Match n° 22935089 : St Cerbouillé (1) – Fontaine le Comte (1) du 27/09/20**  
**Évocation.**

Le reste du texte est inchangé.

\*\*\*\*\*

## RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

\*\*\*\*\*

En cas de problème pour l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée, les clubs doivent obligatoirement envoyer un rapport FMI (disponible sur le site du District).

\*\*\*\*\*

**ATTENTION** : compte tenu des circonstances actuelles, les matchs non joués pour cause de Covid peuvent être donnés à jouer dès le week-end suivant (sous peine de match perdu par pénalité aux équipes qui refusent)

\*\*\*\*\*

## ARRÊTE MUNICIPAL

Civaux (le 04/10/20)

SAISON 2020 - 2021 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1		1	12/09/20	22875661	Chasseneuil St Georges(1)	Migné Auxances (2)		11/11/20
D1		1	13/09/20	22875666	Ozon (1)	Smarves-Iteuil (1)	Coupe de France	11/11/20
D1		3	04/10/20	22875675	Poitiers 3 cités (1)	Migné Auxances (2)	Coupe de France	à fixer
D1		3	04/10/20	22875680	Usson L'Isle (1)	Smarves-Iteuil (1)	Coupe de France	à fixer
D2	B	3	04/10/20	22876574	Montmorillon (3)	Jaunay Clan (1)	Coupe de France	11/11/20
D3	A	1	13/09/20	22876743	ASM (1)	La Pallu (1)		11/11/20
D3	B	1	13/09/20	22876875	Vouillé (1)	Civaux (1)		11/11/20
D3	C	1	13/09/20	23142488	Brion St Secondin (2)	Chasseneuil St Georges(2)		11/11/20
D4	D	1	13/09/20	22877536	Brion St Secondin (3)	Valence en Poitou OC (2)	Maintien de Lusignan (2) en D3	11/11/20
D4	D	1	13/09/20	22877539	Croutelle (1)	Pressac (1)	Coupe de France	11/11/20
D5	C	1	13/09/20	22878157	Chasseneuil St Georges(3)	Dissay (2)		11/11/20
D5	D	3	04/10/20	22878388	Civaux (3)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	11/11/20
D5	E	1	13/09/20	22878508	Blanzay (1)	Vivonne (3)	Maintien de Lusignan (2) en D3	11/11/20
D5	E	1	13/09/20	22878509	Sommeries St Romain (2)	Rouillé (2)		11/11/20
D5	F	1	12/09/20	22878645	Smarves Iteuil (2)	Vouillé (2)		11/11/20

SAISON 2020 - 2021 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D2		1	13/09/20	22935392	Stade Poitevin (1)	Dissay (1)		11/11/20
Fém D3	A	1	13/09/20	22935479	Moncutant (1)	U.S.S.V.P. (1)		25/10/20 à 13H15
Fém D3	B	1	13/09/20	22935491	Vicq sur Gartempe (1)	Neuville / Mirebeau (1)		11/11/20
U11/U13	A	1	03/10/20	23261731	Thouars (1)	Parthenay Viennay (1)		17/10/20
U11/U13	B	1	03/10/20	23261760	Vicq sur Gartempe (1)	Poitiers Asac (1)		au plus tard le 28/11/20
U11/U13	C	1	03/10/20	23261704	Migné / Buxerolles (1)	La Chapelle Bâton (1)		au plus tard le 28/11/20
U11/U13	D	1	03/10/20	23261801	Niort Chamois (1)	Venise Verte (1)		au plus tard le 28/11/20

SAISON 2020 - 2021 : MATCHS de COUPES ou CHALLENGES REMIS								
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le	
Challenge des Réserves	1	20/09/20	2309410	Béruges (2)	Croutelle (2)		11/11/20	

## JOUEURS SUSPENDUS

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

#### Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

Boivre	Jaunay Clan	Neuville de Poitou
Buxerolles	Ligugé	Payroux Charroux Mauprévoir
Champigny	Marigny St Léger	Poitiers 3 cités
Chauvigny	Migné Auxances	Poitiers Baroc
Jardres	Montmorillon	St Benoît

## DEPARTEMENTAL 2

### Match n° 22876577 : Mignaloux Beauvoir (2) – Sèvres Anxaumont (1) en poule B du 04/10/20

Remarque : la Commission conseille au club de Sèvres Anxaumont l'utilisation des réserves déjà préparées sur la FMI.

## DEPARTEMENTAL 3

### Match n° 22876889 : Pleumartin La Roche Posay (1) – Poitiers Cep (1) en poule B du 03/10/20

- Courriel de M. EPAIN Loïc, arbitre officiel de la rencontre, (01/10/20 à 15h48) qui confirme le score de la rencontre à savoir 1 à 1.

**Dossier classé.**

### Match n° 22876891 : Naintré (2) – Poitiers Gibauderie (1) en poule B du 03/10/20

- Courriel de M. MIGNON Fabrice, arbitre officiel de la rencontre, (01/10/20 à 15h48) signalant l'oubli de renseigner les remplacements.

Feuille de match rectifiée par la Commission

- Réserves techniques renseignées

Information transmise à la Commission de District d'Arbitrage.

**Dossiers classés.**

### Match n° 22876892 : St Savin St Germain (2) – Poitiers Baroc (1) en poule B du 04/10/20

Courriel du club de St Savin St Germain (04/10/20 à 08h59) pour changement de terrain.

La Commission remercie le club de St Savin St Germain d'avoir favorisé le déroulement de la rencontre en proposant un terrain de repli.

## DEPARTEMENTAL 4

### Match n° 22877683 : Buxerolles (3) – Nouaillé (3) en poule E du 04/10/20

Courriel du club de Buxerolles (05/10/20 à 10h24) signalant une erreur sur le score de la rencontre.

Courriel de M. DUBOIS Ludovic, arbitre officiel, qui confirme le résultat du match à savoir 7 à 0 en faveur de l'équipe de Buxerolles (3)

Feuille de match rectifiée par la Commission

**Dossier classé.**

## DEPARTEMENTAL 5

### Match n° 22877808 : St Léger de Montbrillais (2) – Mont sur Guesnes (1) en poule A du 27/09/20

Courriel du club de St Léger de Montbrillais (27/09/20 à 21h12) signalant un problème FMI au moment de la signature en fin de match.

La Commission a reçu la composition de l'équipe de St Léger de Montbrillais (2) avec le nom du capitaine et les remplacements ainsi que le nom des personnes présentes sur le banc de touche, le nom de l'arbitre central, de l'assistant 1 et le score de la rencontre.

**RAPPEL :**

La Commission demande au club de Monts sur Guesnes de lui fournir **avant le 07/10/20**

- La composition de son équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- La composition du banc de touche.
- Le nom de l'arbitre assistant et du délégué
- Les éventuelles blessures et sanctions.
- Les remplacements

La Commission renouvelle la demande à recevoir avant le 14/10/20. Dans le cas contraire, l'équipe de Monts sur Guesnes (1) aura match perdu par pénalité.

**Dossier en instance.**

**Match n° 22877812 : Les 3 Moutiers (1) – Beuxes (1) en poule A du 03/10/20**

Match arrêté à la 70<sup>ème</sup> minute pour le motif suivant : devoir de réserve en vue de préserver l'intégrité des joueurs.

Dossier transmis à la Commission Départementale de Discipline.

**Dossier en instance.**

**Match n° 22878032 : Ozon (3) – Thuré Besse (2) en poule B du 27/09/20**

Courriels du club de Thuré Besse (27/09/20 à 17h30 et 05/10/20 à 12h01) et du club d'Ozon (06/10/20 à 14h00) signalant la blessure de joueurs de Thuré Besse RICHET David (arcade gauche) et d'Ozon IBRIR Karim (cuisse gauche), BELAIBOUD Yassine (jambe gauche) et BENALI MEDJAHED Ahmed (épaule gauche)

Participation de tous les joueurs inscrits sur la FMI.

Feuille de match rectifiée par la commission.

**Dossier classé.**

**Match n° 22878034 : Châtelleraut C9 (1) – Les Ormes (3) en poule B du 04/10/20**

Match arrêté à la 13<sup>ème</sup> minute.

Dossier transmis à la Commission Départementale de Discipline.

**Dossier en instance**

**Match n° 22878038 : Châtelleraut Portugais (3) – Ozon (3) en poule B du 04/10/20**

Courriels des clubs d'Ozon (05/10/20 à 09h55) et de Châtelleraut Portugais (05/10/20 à 12h15)

Fausse manœuvre à la clôture de la feuille de match.

Le score pris en compte est celui figurant sur la feuille de match à savoir : 5 à 5 entre Châtelleraut Portugais (3) et Ozon (3).

**Dossier classé.**

**Match n° 22878657 : Vouillé (2) – Poitiers Baroc (1) en poule F du 04/10/20**

Match arrêté à la 72<sup>ème</sup> minute.

Dossier transmis à la Commission Départementale de Discipline.

**Dossier en instance.**

## DEPARTEMENTAL 6

**Poule C** : Courriel de Journet (28/09/20 à 19h52) : toutes les rencontres se dérouleront sur le terrain de Journet

**Poule E** : Courriel de Smarves Iteuil (29/09/20 à 14h07) : toutes les rencontres se dérouleront sur le terrain d'Iteuil le dimanche à 15h.

**Match n° 23115815 : Ingrandes / Antoigné (3) – Coussay les Bois (2) en poule B du 04/10/20**

Courriel du club d'Ingrandes (05/10/20 à 14h58) signalant la blessure du joueur n° 10 RIO Jérôme (côtes gauches)

Tous les joueurs remplaçants sont inscrits comme n'ayant pas participé, la Commission demande aux deux clubs de confirmer ou non leur participation, à recevoir **avant le 14/10/20**.

**Dossier en instance.**

**Match n° 23115842 : Lhonnaizé / Civaux (1) – Angloise (1) en poule C du 04/10/20**

Courriel du club d'Angloise (04/10/20 à 11h31)

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe d'Angloise (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club d'Angloise.

**Match n° 23115871 : Adriers (2) – ACG / Savigné (4) en poule D du 03/10/20**

Courriel du club d'ACG Foot Sud 86 (03/10/20 à 12h47)

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 / Savigné (4) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club d'ACG Foot Sud 86.

**Match n° 23115924 : Jaunay Clan (3) – Boivre (3) en poule F du 27/09/20**

Courriel du club de Jaunay Clan (27/09/20 à 17h23) signalant une erreur sur le résultat de la rencontre.

Courriel du club de Boivre (06/10/20 à 16h42) confirmant le score de la rencontre à savoir : 3 à 0 en faveur de l'équipe de Jaunay clan (3)

Feuille de match rectifiée par la Commission

**Dossier classé.**

**U 13**

**Match n° 23257192 : Poitiers 3 cités (1) – Poitiers Asac (1) en Départemental 1 du 03/10/20**

Feuille de match complétée par la Commission.

Courriel de confirmation de réserve du club de Poitiers Asac (05/10/20 à 09h15) pour absence de vérification de licences.

**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (1), de 3 joueurs (licence n° 2547722665, 2548408755 et 9602420174) non licenciés à la date du match (05/10/20).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de Poitiers 3 cités lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 21 octobre 2020, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2**

**Match n° 22935396 : Availles en Châtelleraut (1) – Ste Eanne (1) du 20/09/20**

Courriel de confirmation de réserve technique du club de Ste Eanne (21/09/20 à 21h07).

La Commission enregistre la décision de la Commission de District d'Arbitrage qui dit la réserve technique non recevable (motifs qui n'évoquent pas une erreur technique)

**Dossier classé**

**Match n° 22935397 : Celles- Verrines / Val Boutonne (1) – Nieuil L'Espoir (1) du 20/09/20**

**Évocation.**

La Commission, reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 04 du 24/09/20 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Celles Verrines / Val Boutonne (1) d'une joueuse U17F (licences 2546507202 non qualifiée (non surclassée).

Considérant que le club de Celles Verrines a été informé et n'a pas formulé d'observations par écrit.  
Considérant que la joueuse en cause n'est pas surclassée et ne pouvait donc pas être inscrite sur la feuille de match de la rencontre en rubrique.

**Par ces motifs, donne match perdu par pénalité à l'équipe de Celles Verrines / Val Boutonne (1) avec 0 but à 4 pour en donner le gain à l'équipe de Nieuil l'Espoir (1) avec 4 buts à 0.**

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Celles Verrines.

**Dossier classé.**

**CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)**

**ATTENTION**

**Mise en place de la FMI (Feuille de Match Informatisée) depuis la 1<sup>ère</sup> journée de championnat.**

En cas de non fonctionnement de la FMI, prévenir le District et envoyer les feuilles de match au plus tard le lundi suivant la rencontre.

**Après la 1<sup>ère</sup> journée, la Commission n'accepte plus de report de match.**

**Les joueuses U10F n'ont plus le droit d'évoluer dans cette catégorie.**

\*\*\*\*\*

**Courriel du GJ 3 Vallées 86** (03/10/20 à 16h03) signalant des changements de terrains

- U14/U17 : stade de Lussac les Châteaux
- U11/U13 : stade de Lhommaizé.

**Feuilles de matchs ou FMI non reçues à ce jour :**

Match n° 23261733 : Bressuire (1) – ASM (1) en poule A

Match n° 23261703 : Echiré St Gelais (1) – St Romans les Melle (1) en poule B

Match n° 23261799 : Celles Verrines – Val de Boutonne (1) – Chauray (2) en poule C

Match n° 23261800 : Celles Verrines – Val de Boutonne (2) – Chauray (1) en poule C

**CHALLENGE des RÉSERVES**

**Match n° 23094122 : St Savin St Germain (3) – Lavoux Liniers (2) du 20/09/20**

Courriel du club de St Savin St Germain (06/10/20) fournissant pour son équipe les informations demandées.

**RAPPEL :**

La Commission demande aux deux clubs de lui fournir **avant le 07/10/20**

- La composition de leur équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine.
- La composition du banc de touche.
- Le nom des : arbitre, arbitres assistants et du délégué.
- Les éventuelles blessures et sanctions.
- Les remplacements
- La confirmation du score du match.

**Dossier en instance.**

**La Commission renouvelle la demande à recevoir avant le 14/10/20. Dans le cas contraire, l'équipe de Lavoux Liniers (2) aura match perdu par pénalité.**

## CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

**Le 1<sup>er</sup> Tour du Challenge doit se dérouler les 05/06 décembre 2020**

Liste des équipes qui ne sont pas automatiquement engagées dans cette compétition.

ACG FOOT SUD 86 / SAVIGNE (4)	D6D	LOUDUN / CEAUX LA ROCHE (3)	D6A
AVANTON (3)	D6F	PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (3)	D6D
BEAUMONT ST CYR (5)	D6E	PLEUMARTIN-LA ROCHE POSAY (3)	D6C
BOIVRE (3)	D6F	POITIERS ASAC (3)	D6E
BRION ST SECONDIN (4)	D6E	ROUILLE (3)	D6E
INGRANDES / ANTOIGNE (3)	D6B	ROUILLE (4)	D6F
INGRANDES / ANTOIGNE (4)	D6A	SÈVRES ANXAUMONT (3)	D6C
JAUNAY CLAN (3)	D6F	SMARVES ITEUIL (3)	D6E
L'ENVIGNE (4)	D6B	THURE BESSE (3)	D6B

**Les clubs peuvent engager leur(s) équipe(s) par courriel (messagerie Zimbra) avant le 15/11/20**

## FESTIVAL FOOT U13F

POULE A	POULE B	POULE C
ASM	NEUVILLE	POITIERS ASAC
CHATELLERAULT SO	POITIERS STADE FC	MONTMORILLON
LUSIGNAN	MIGNE	LA CHAPELLE BATON
POITIERS 3 CITES	GJ 3 VALLEES 86	VICQ SUR GARTEMPE
<b><u>LIEU : LUSIGNAN</u></b>	<b><u>LIEU : STADE POITEVIN</u></b>	<b><u>LIEU : POITIERS ASAC</u></b>

## RÉSERVES NON CONFIRMÉES

### **Rencontres des 03 et 04/10/20**

Match n° 22876575 : Chauvigny (3) – Brion St Secondin (1) en Départemental 2 poule B  
 Match n° 22876577 : Mignaloux Beauvoir (2) – Sèvres Anxaumont (1) en Départemental 2 poule B  
 Match n° 22876760 : Châtellerault Portugais (2) – Leigné sur Usseau (1) en Départemental 3 poule A  
 Match n° 22877415 : Bonnes (1) – Montmorillon (4) en Départemental 4 poule C  
 Match n° 22878656 : Smarves Iteuil (2) – Béruges (2) en Départemental 5 poule F

## DIVERS

### **Courriel du club des 3 Moutiers :**

Pris note

**Courriels des clubs de Moncoutant, Poitiers Asac, Thouars et Vicq sur Gartempe :**  
Nécessaire fait.

## **NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE**

### **Rencontres des 03 et 04/10/20**

#### **Dossiers classés :**

##### **Départemental 3:**

- Match n° 22876889 : Pleumartin La Roche Posay (1) – Poitiers Cep (1) en poule B  
Courriel du club de Pleumartin La Roche Posay (04/10/20 à 22h27) signalant un problème de tablette.  
Rapport FMI reçu.

**La Commission demande au club de Pleumartin La Roche Posay de lui faire parvenir l'original de la Feuille de match papier au plus tard le 14/10/20.**

##### **Départemental 4 :**

- Match n° 22877287 : Poitiers 3 cités (3) – Vouneuil sur Vienne (1) en poule B  
Courriel du Président du club de Poitiers 3 cités (05/10/20 à 08h06) signalant un problème de tablette.  
Rapport FMI et Feuille de match reçus.

##### **Départemental 5 :**

- Match n° 22878035 : Antran (3) – Cenon sur Vienne (2) en poule B  
Courriel du club de Cenon sur Vienne (04/10/20 à 21h33) signalant un problème de tablette.  
Feuille de match papier reçue.

##### **Départemental 6 :**

- Match n° 23115785 : Vellèches / Les Ormes (1) – Ingrandes / Antoigné (4) en poule A  
Feuille de match papier reçue.

##### **U11 / U13 F :**

- Match n° 23261759 : Châtelleraut SO (2) – Stade Poitevin (1) en poule B  
Feuille de match papier reçue

- Match n° 23261761 : GJ 3 Vallées (1) – Montmorillon (1) en poule B  
Rapport FMI et feuille de match papier reçus.

### **Rencontre du 27/09/20**

- Match n° 23115866 : Availles Limouzine (1) – Adriers (2) en poule D  
Courriel du club d'Availles Limouzine (27/09/20 à 21h12)

**La Commission demande au club d'Availles Limouzine de lui faire parvenir l'original de la feuille de match papier au plus tard le 14/10/20.**

## TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

### **Rencontre du 26/09/20**

Match n° 22877148 : Coussay (1) – Moncontour (1) en Départemental 4 poule A  
Le 02/10/20 à 12h39

### **Rencontres des 03 et 04/10/20**

Match n° 22876575 : Chauvigny (3) – Brion St Secondin (1) en Départemental 2 poule B  
Le 07/10/20 à 18h40

Match n° 22876759 : Ingrandes / Antoigné (1) – Biard (1) en Départemental 3 poule A  
Le 06/10/20 à 19h18

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : sur convocation.  
La présidente, Maryse MOREAU.  
Le secrétaire, François PAIREMAURE**